



ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS

6 Résidence Etienne Hajdu
APPT 1621
92220 Bagneux
Tel : 06 12 90 31 05
E-mail : lesjoyeuxmirauds@yahoo.fr
Site Internet : www.lesjoyeuxmirauds.fr

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR
L'ASSOCIATION LES JOYEUX MIRAUDS

PRÉAMBULE

Nous aimerions apporter à votre connaissance ces quelques informations utiles avant de remplir ce formulaire pour une inscription aux activités ou manifestation proposées par l'Association Les Joyeux Mirauds.

L'association a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation d'handicap visuel en leurs proposant des activités culturelles et de loisirs, ceci dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage ; cependant, elles se doivent d'être autonomes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités.

Merci de ne pas modifier la mise en page ni de dissocier ce bulletin d'inscription composé de onze pages et de le remplir le plus précisément possible et de façon très lisible.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 06 12 90 31 05 ou par e-mail : lesjoyeuxmirauds@yahoo.fr et pour des informations plus confidentielles, lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Ce bulletin d'inscription est un document essentiel pour connaître quelques points importants afin de favoriser votre sécurité et votre confort durant les activités ou manifestations organisées par Les Joyeux Mirauds.

Condition requise pour une inscription aux activités ou manifestations avec Les Joyeux Mirauds :

Avant de s'inscrire à une activité ou à une manifestation quelle qu'elle soit, il convient d'être bien à jour de sa cotisation car celle-ci, vous permet de devenir membre de l'Association et vous couvre vis-à-vis des assurances souscrites par Les Joyeux Mirauds en cas de problèmes éventuels. Par ailleurs, chaque participant doit obligatoirement être autonome pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se coucher, se laver, se vêtir, se nourrir.

Remarque : Afin de préserver la santé des participants ayant des difficultés de motricités, il est conseillé à chacun de prendre contact avec le responsable de la manifestation choisi de façon à bien évaluer le niveau de marche durant les nombreuses activités programmées.

Confirmation de l'inscription :

L'inscription est définitivement validée à partir du moment où l'Association reçoit par le participant lui-même ou un tiers un acompte correspondant à la somme minimum de 30 % du montant total de l'activité ou de la manifestation concernée.

Les moyens de paiements acceptés sont les suivants :

1. Par chèque libellé à l'ordre de: " LES JOYEUX MIRAUDS " que vous nous faites parvenir par courrier postal dont vous trouverez l'adresse en entête de ce document.

2. Par virement où les coordonnées bancaire vous seront communiquées uniquement sur simple demande. Cette possibilité consiste à virer votre règlement directement sur le compte de l'Association. C'est simple et sans faille ! Petite précision: pour tout virement bancaire, merci de bien vouloir nous faire parvenir par e-mail en pièce jointe ou par courrier une copie de l'ordre de virement dès l'exécution de ce dernier. Une numérisation en .JPG ou en .PDF serait parfaite !

3. Le paiement par chèques vacances est possible selon les conditions suivantes :

Remarque : Seuls les séjours peuvent être réglés avec des chèques vacances et afin de ne pas faire supporter à la trésorerie de l'Association des frais dûs à l'ANCV par ce type de paiement, l'Association appliquera un surcoût au tarif initial du séjour aux participants qui auront opté pour ce moyen de règlement et à chacun des paiements selon le barème suivant :

- De 01,00€ à 990,00€, (+ 10,00€) ;
- de 1.000,00€ à 1.990,00€, (+ 20,00€) ;
- de 2.000,00€ à 2.990,00€, (+ 30,00€) ;
- de 3.000,00€ à 3.990,00€, (+ 40,00€) et ainsi de suite.

En cas d'annulation de votre inscription, merci de vous reporter au règlement intérieur de l'Association Les Joyeux Mirauds que vous pouvez obtenir sur simple demande.

[Attention, l'Association Les Joyeux Mirauds ne souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques que pour les séjours hors de la France Métropolitaine.]

Il est donc conseillé à tous les participants de souscrire personnellement une assurance annulation / multirisques pour chacun des séjours.

Le solde des activités ou manifestations :

Chaque participant doit par les moyens de paiements cités précédemment s'être acquitté de la totalité du règlement financier de l'activité ou de la manifestation pour lequel il s'est inscrit une semaine avant le commencement de cette dernière. Seuls la manifestation pour lequel l'Association a signé un

contrat avec une agence de voyages et selon les conditions de ce dit contrat, le solde de la manifestation en questions peut être demandé trente ou quarante-cinq jours avant le départ. Dans tous les cas, les modalités de règlements sont clairement notifiées sur le document s'y afférant. Étant donné que les circulaires relatives aux diverses activités ou manifestations sont envoyées longtemps avant la date de clôture des inscriptions, les participants peuvent échelonner leurs versements.

Chambre individuelle :

Si le participant désire une chambre individuelle durant la manifestation pour laquelle il s'est inscrit, celle-ci lui sera facturée en plus du tarif initial notifié dans la circulaire s'y afférant.

Remarque : Dans le cas où le participant devait se retrouver seul tout en ayant opté pour une chambre twin (chambre à deux lits), le supplément chambre individuelle lui sera appliqué et sera dû en plus du tarif de la manifestation sauf si les conditions suivantes devaient-êtré constatées :

- L'annulation tardive du colocataire : Dans ce cas, le tarif de la chambre individuelle sera défalqué sur le remboursement de ce dernier.
- Le Décès du colocataire : Dans ce cas, le responsable de séjour doit trouver une autre personne qui accepte de le remplacer ou un arrangement pourra être mis en place avec un autre participants voulant prendre la chambre individuelle en question avec le supplément financier requis.

Certificat médical :

Pour mieux assurer la sécurité de nos adhérents, les personnes qui s'inscrivent à une manifestation d'une durée supérieure à quatre jours doivent présenter un certificat médical de moins d'un moi à compter de la date de commencement de la période pour laquelle les participants se sont inscrits. Ce certificat médical doit attester que le participants est apte à prendre l'avion, à pratiquer soit des activités (sportives, de plein air), de la randonnée pédestre, du ski alpin ou de fonds, selon le thème de la manifestation concernée. Par ailleurs, toutes allergies alimentaires devront également y être notifiées. Si toutefois le participant ne l'a pas produit, l'Association Les Joyeux Mirauds se dégage de toute responsabilité à son égard en cas d'ennui de santé.

Observations particulières du participant :

Lors de son inscription à une manifestation, en plus du certificat médical demandé, chaque participant doit signaler sur le bulletin d'inscription prévu à cet effet, dans la rubrique (observations particulières), toute dispense d'activité physique et sportive pour raisons de santé, ainsi que ses besoin de soins médicaux spécifiques, et nous préciser si ces soins nécessitent l'assistance d'une tierce personne, issue du corps médical ou non. Il doit également nous être signalé si le participants à des difficultés à marcher, s'il est malentendant, s'il est accompagné d'un chien-guide d'aveugle, ou toutes autres observations qui nous permettent d'optimiser la préparation des séjours que ce soit pour le confort du participant, pour notre propre logistique ou auprès des prestataires de services. Par ailleurs, il doit impérativement y figurer ses observations alimentaires si nécessaire en cas d'allergie ou autres. Si les spécificités citées ci-dessus n'ont pas été mentionnées dans le bulletin d'inscription de la manifestation concernée, l'Association Les Joyeux Mirauds se dégage de toutes responsabilités en cas d'ennui de santé ou de litige avec les prestataires de services auprès desquels l'Association a signé des conventions ou des contrats.

Remarque : Toutes les informations confidentielles que ce soit d'ordre médicales, privées ou autres, ne sont en aucun cas communiquées à un tiers si ce n'est aux responsables de séjour pour assurer le confort et la sécurité des participants. Le ou les responsables de séjour sont tenus à la discrétion absolu à partir du moment où ils ont approuvé le règlement intérieur de l'Association Les Joyeux Mirauds.

Pour confirmer l'exactitude des informations contenues dans ce formulaire, ce dernier doit être impérativement daté et signé par le participant et ou par le service de curatelle ou de tutelle. Si ce questionnaire n'est pas officialisé par l'apposition de la signature manuscrite de ou des intéressés, le responsable de l'activité ou de la manifestation s'acquittera de cette tâche auprès du participant ou des services concernés.

Chien-guide :

Les chiens-guides d'aveugles sont admis aux activités et manifestations organisées par l'Association. Par contre, la balnéothérapie et le ski pour des raisons d'hygiène et de sécurité, sont exceptionnellement déconseillés aux chien-guides. Nous remercions d'ores et déjà les maîtres de leur compréhension pour ces questions relatives au confort du chien et au manque d'assurance rencontré par les adhérents sur des skis. De plus, ils sont formellement interdits sur les pistes de ski ainsi qu'au centre de remise en forme, au spa et aux thermes.

Toute personne ayant la responsabilité d'un chien-guide d'aveugle doit en avoir la maîtrise absolue que ce soit pour le guidage comme pour la vie en collectivité. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est souhaitable afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres, ce qui est passible de poursuites judiciaires. L'Association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences.

L'Association se dégage de toutes responsabilités quant à d'éventuels dégâts causés sur des biens matériels du lieu d'hébergement ou autres dommages créés sur autrui par cet animal. Dans ce cas, seule l'assurance responsabilité civile personnelle du maître de chien-guide d'aveugle qui entre en ligne de compte. Il est d'ailleurs demandé à cet effet à chaque participant maître de chien-guides d'aveugle de fournir pour chaque manifestation une attestation d'assurance responsabilité civile de moins de d'un mois à compter de la période mentionnée dans le bulletin d'inscription.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur comment remplir ce formulaire, sur l'activité ou la manifestation choisie, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 06 12 90 31 05 ou par e-mail : lesjoyeuxmirauds@yahoo.fr et pour des informations plus confidentielles, lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Merci de retourner ce bulletin dûment rempli à : Association Les Joyeux Mirauds
6, résidence Etienne Hajdu
APPT. 1 621
92220 Bagneux

BULLETIN D'INSCRIPTION

[Pour les réponses aux questions par OUI ou NON, merci de cocher par un X entre les crochets la mention souhaitée.]

IDENTITÉ / COORDONNÉES ET AUTRES INFORMATIONS DU PARTICIPANT

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance : (JJ) .. / (MM) .. / (AAAA)
- Adresse postale, (Rue, Avenue, Résidence, bâtiment, etc....) :

- Code postal :
- Ville :

- ❖ Tél. :

- ❖ Mobile :

E-mail : (Écrire très lisiblement ci-dessous) Exemple : (lesjoyeuxmirauds@yahoo.fr)

- ❖ Profession pour les accompagnateurs :

Personne(s) à contacter en cas d'urgence (Nom / Prénom / téléphone fixe / Mobile) :

- Nom/ Prénom :
- Tél. fixe / mobile : /

[Cochez par un X entre les crochets la mention correspondante à votre acuité visuelle]

- [] Je suis non-voyant (e)
- [] Je suis très malvoyant (e)
- [] Je suis malvoyant (e)
- [] Je suis Voyant (e)

ACTIVITÉ / MANIFESTATION

A quelle activité / manifestation souhaitez-vous participer ?

❖ Activité / manifestation :

à quelles dates ?

(Exemple :

Du : (JJ) 01 / (MM) 08 / (AAAA) 2016 au : (JJ) 15 / (MM) 08 / (AAAA) 2016

❖ Du : (JJ) .. / (MM) .. / (AAAA) Au : (JJ) .. / (MM) .. / (AAAA)

Souhaitez-vous une chambre individuelle ?

[] OUI [] NON

J'arriverai à la gare de :

Exemple :

À quelle heure : (HH) 18 : (MM) 00

❖ À quelle heure : (HH) .. : (MM) ..

Je repartirai de la gare de :

❖ À quelle heure : (HH) .. : (MM) ..

- Je verse un paiement pour mon séjour à l'Association Les Joyeux Mirauds de :

- [] , .. € par chèque à l'ordre de Les Joyeux Mirauds joint à ce courrier ;
- [] , .. € par chèques vacances en n'oubliant pas de rajouter 10,00€ par tranche de 1.000,00€ pour frais de traitements ;
- [] , .. € par virement bancaire ;

(Merci de bien vouloir entrer en contact avec L'Association Les Joyeux Mirauds au 06 12 90 31 05 pour que l'on puisse vous communiquer nos coordonnées bancaires.)

Remarque : Seuls les séjours peuvent être réglés par chèques vacances.

Observations particulières

[Pour les réponses aux questions par OUI ou NON, merci de cocher par un X entre les crochets la mention correspondant à votre situation.]

AUTONOMIE DU PARTICIPANT

- Êtes-vous autonome dans les actes essentiels de la vie quotidienne ?
- (Se lever, se coucher, se laver, se vêtir, se nourrir) et en capacité de participer aux activités ?

[] OUI [] NON

Si non, merci de préciser :

Sachez que si vous avez besoin de l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne cités ci-dessus, l'Association Les Joyeux Mirauds est au regret de vous faire savoir qu'elle n'a pas le personnel qualifié ni même la structure adaptée pour vous assurer un confort optimum durant les manifestations et activités organisées.

Êtes-vous dépendant d'un service de tutelle ou de curatelle ?

[] OUI [] NON

Si oui, merci de préciser :

SPÉCIFICITÉS DU PARTICIPANT

Avez-vous un régime ou des allergies alimentaires ?

[] OUI [] NON

De quel type de régime s'agit-il ? Merci de préciser ! (sans porc, sans sel, sans sucre, sans gras, sans sauces, végétarien, diabétique, hyper-tension, allergies alimentaires, etc.....)

Avez-vous un traitement médical qui doit-être administré par un professionnel de santé ou avez-vous juste besoin d'aide pour la prise de médicaments ou encore, gérez-vous de manière autonome votre traitement ?

[] OUI [] NON

- Si oui, merci de préciser :

Avez-vous des dispense(s) d'activité(s), (randonnées, pédalo, piscine, etc....)

OUI NON

Si oui, merci de préciser.

Êtes-vous accompagné d'un chien-guide d'aveugle ?

OUI NON

Avez-vous des difficultés pour marcher ?

OUI NON

Si oui, merci de préciser.

Remarque : Afin de préserver la santé des participants ayant des difficultés de motricités, il est conseillé à chacun de prendre contact avec le responsable de la manifestation choisie de façon à bien évaluer le niveau de marche durant les nombreuses activités programmées.

Avez-vous des difficultés pour entendre ?

OUI NON

- Si oui, merci de préciser.

AUTRES OBSERVATIONS

Merci de préciser toutes autres observations vous concernant qui rendra confortable votre participation aux activités et manifestations organisées par Les Joyeux Mirauds.

Toutes les informations confidentielles que ce soit d'ordre médicales, privées ou autres, ne sont en aucun cas communiquées à un tiers si ce n'est aux responsables de l'activité ou de la manifestation pour assurer votre confort ainsi que votre sécurité.

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

En m'acquittant d'une adhésion à l'Association Les Joyeux Mirauds, je m'engage à respecter le règlement intérieur en vigueur disponible sur simple demande et à signaler à l'Association Les Joyeux Mirauds organisateur de l'activité ou de la manifestation pour laquelle je me suis inscrit, toutes spécificités me concernant via le questionnaire ci-dessus. Si ce dernier a été partiellement rempli, ou si rien n'y a été mentionné, je dégage l'Association Les Joyeux Mirauds de toutes responsabilités en cas d'imprudence de ma part, d'allergies alimentaires, d'aggravations de santé et de tous autres désagréments qui pourraient nuire au bon déroulement de ma participation à l'activité ou la manifestation choisie. Par ailleurs, je m'engage à abandonner toutes éventuelles poursuites judiciaires contre l'Association Les Joyeux Mirauds en cas de fausses déclarations et de non respect des règles qui m'ont été communiquées.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans ce formulaire et j'approuve le règlement intérieur de l'Association Les Joyeux Mirauds.

OUI NON

Pour votre confort durant toutes les visites guidées, l'Association Les Joyeux Mirauds pourra mettre à votre disposition un audiophone.

Qu'est-ce qu'un audiophone ?

Le principe est bien simple : Le guide conférencier dispose d'un émetteur avec un micro-cravate et vous, utilisateurs, disposez d'un récepteur de la taille d'un paquet de cigarettes muni d'une oreillette seulement posée sur l'oreille qui vous permettra où que vous soyez par rapport au guide conférencier d'entendre clairement toutes ses explications. Cet appareil est également très utile lorsque vous effectuez des visites en extérieur avec la plupart du temps, des bruits de véhicules ou autres qui perturbent votre audition.

de façon à pouvoir faire perdurer ce dispositif, une caution de 100,00€ par chèque vous sera demandée. Elle sera encaissée seulement si l'appareil restitué est en mauvais état. Merci de bien vouloir cocher si oui ou non vous souhaitez un audiophone et si oui, merci de ne pas oublier de nous faire parvenir sur un chèque bien séparé la caution en même temps que votre acompte et votre bulletin d'inscription.

- Souhaitez-vous utiliser un audiophone ?

OUI NON

Fait à

➤ Le (date) : (JJ) .. / (MM) .. / (AAAA)

Signature du participant

Signature du service de curatelle
ou de tutelle

Numéro Siret : 501 295 190 000 26
Agrément V.A.O. Arrêté 2012053-0003

Les Joyeux Mirauds, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.